

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2017-30

Séance du MERCREDI 26 JUILLET 2017

Date de la convocation		
19/07/2017		
Date de l'affichage		
19/07/2017		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	8	0

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juillet à dix-huit heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

Présents :

M. André CAZERES, Président
M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Catherine LISSARAGUE – Marianne SARTHOU
MM. John BOGAERTS - Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON

Absent excusé :

M. Alain LARROUDE

Secrétaire de séance : M. Joseph FROMIGUE est désigné secrétaire de séance

Objet de la délibération :

CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS, PARCELLES G202, G203, G204 AU CAMBASQUE

Le Président présente le dossier adressé par ENEDIS à la Commission Syndicale. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux suivants sont projetés sur la commune de Cauterets sur les parcelles cadastrées G202, G203, G204, lieu-dit Cambasque :

- dépose d'une ligne électrique aérienne
- pose d'un câble électrique souterrain

Sur proposition du Président, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- d'approuver les travaux projetés par ENEDIS pour le bouclage du réseau électrique entre Cauterets et Luz consistant à déposer une ligne électrique aérienne et poser un câble électrique souterrain sur les parcelles G202, G203, G204 à Cauterets ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de servitudes avec ENEDIS ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

